

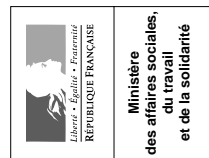
Partie du document à conserver par l'inspecteur du travail

« Le procès-verbal des élections au comité d'entreprise est transmis dans les quinze jours, en double exemplaire, par l'employeur à l'inspection du travail. »

Art. R. 433-2 du Code du travail.

« Lorsque le comité n'a pas été constitué ou renouvelé, un procès-verbal de carence est établi par le chef d'entreprise; celui-ci l'affiche dans l'entreprise et le transmet dans les quinze jours à l'inspecteur du travail qui en envoie copie aux organisations syndicales de salariés du département concerné. »

Art. L.433-13 du Code du travail.



Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

EXEMPLE

CE

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AU COMITÉ D'ENTREPRISE OU D'ÉTABLISSEMENT MEMBRES TITULAIRES

(Suppléants au verso)

SPÉCIMEN

Identification de l'établissement

COMPOSITION PRÉCISE DU COLLÈGE :
(Cocher la ou les cases correspondant aux personnels inscrits dans ce collège)

Collège unique 1
Ouvriers 2
Employés 3
Techniciens 4
Agent de maîtrise 5
Ingénieurs 6
Cadres 7
Autres : 8

(préciser)

DÉNOMINATION DU COLLÈGE
décrit ci-contre :
(remplir une feuille par collège) :

Techn. Ag. maîtrise
Ingénieurs et Cadres

RÉSULTATS CONCERNANT LE PREMIER TOUR	Date du scrutin
A = Nombre d'électeurs inscrits	1 2 1 2 9 6
B = Nombre de votants 142
C = Bulletins blancs et nuls 104
D = Suffrages valablement exprimés (B - C) 5
 99

1. Y a-t-il eu carence ? Oui Non

2. Le quorum a-t-il été atteint ?
QUORUM = $\frac{A}{2} = E = \dots\dots \frac{142}{2} \dots\dots$

Non si D est inférieur à E
 Oui si D est supérieur à E

Nombre de listes présentées au premier tour **0** | **2**

Nombre de sièges à pourvoir par le collège **P = 0** | **4**

Quotient électoral (2 décimales)
G = $\frac{D}{P}$
..... $\frac{99}{4} = 24,75 \dots\dots$

RÉSULTATS CONCERNANT LE DEUXIÈME TOUR	Date du scrutin
A = Nombre d'électeurs inscrits
B = Nombre de votants
C = Bulletins blancs et nuls
D = Suffrages valablement exprimés (B - C)

1. Y a-t-il eu carence ? Oui Non

Si oui, établir un PV de carence.

Le deuxième tour a été organisé :
* pour carence au premier tour
* ou pour absence de quorum
* ou pour pourvoir des sièges non pourvus au premier tour ?

Nombre de listes présentées au deuxième tour
Nombre de sièges restant à pourvoir par le collège **P =**
Quotient électoral (2 décimales)
G = $\frac{D}{P}$ =

Si deux tours effectifs sont nécessaires (absence de quorum ou sièges non pourvus au premier tour), remplir complètement les deux cadres.

NOMS et PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné	Sexe H ou F	Désignation des syndicats ayant présenté des listes (préciser le cas échéant l'appartenance confédérale)	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste (Total égal à D)	Nombre de voix obtenues par chaque candidat	Total des voix recueillies par les candidats de chaque liste	Nombre de candidats présentés par chaque liste	Moyenne des voix de chaque liste (2 décimales)	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne :			ÉLUS porter la mention "ÉLU"	Nombre d'élus par liste
									1 ^{er} siège	2 ^e siège	3 ^e siège		
Première liste			3	4	T 5	N 6	V = $\frac{T}{N}$ 7	K = $\frac{V}{G}$ 8	9	10	11	12	13
<u>Jean</u>	H	CGT/CFDT/CGC		49								ÉLU	
<u>Pierre</u>	H	CGT/CFDT/CGC		46								ÉLU	
Louis	H	CGT/CFDT/CGC		45									
Marie	F	CGT/CFDT/CGC	49	49	189	4	47,25	1 siège	0 siège	1 siège			2
Deuxième liste			50	50	194	4	48,5	1 siège	1 siège	0 siège			2
Henri	H	CGTFO/CFTC		45									
<u>Marc</u>	H	CGTFO/CFTC		50									
<u>Claire</u>	F	CGTFO/CFTC		49									
Paul	H	CGTFO/CFTC	50	50									

Recommandations importantes :	Moyenne des voix de chaque liste	Attribution des sièges au quotient $\left(K = \frac{V}{G} \right)$	Attribution des sièges à la plus forte moyenne $\left(\frac{V}{K+1} \right)$ (K nombre de sièges déjà obtenus)
<p>* Regrouper les sigles composés - ex : CGTFO. - de façon à bien les différencier des listes d'entente - ex : CFDT/CFTC/CGC.</p> <p>* Lorsque le syndicat est affilié à une confédération, indiquer entre parenthèse l'appartenance confédérale - ex : UGICT(CGT).</p> <p>* Sauter une ligne entre chaque liste.</p> <p>* Colonne 3, veiller à ce que la somme « nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste » soit bien égale au nombre de suffrages valablement exprimés du cadre « Premier tour ».</p> <p>* Si deux tours de scrutins effectifs sont nécessaires, séparer nettement les résultats par un trait plein.</p>	1 ^{er} liste : $V = \frac{T}{N} = \frac{189}{4} = 47,25$ 2 ^e liste : $V = \frac{T}{N} = \frac{194}{4} = 48,5$	1 ^{er} liste : $\frac{V}{G} = \frac{47,25}{24,75} = 1,90$ 2 ^e liste : $\frac{V}{G} = \frac{48,5}{24,75} = 1,95$	1 ^{er} liste : $\frac{47,25}{1+1} = 23,62$ 2 ^e liste : $\frac{48,5}{2+1} = 16,16$